

**Collectif de détenus
du CD de TOUL**

à

**Monsieur le Garde des Sceaux
Ministre de la Justice
13 place Vendôme
75 002 PARIS**

LETTRE OUVERTE

Monsieur le Ministre,

L'ensemble des détenus du CD de Toul, se trouve soumis aux décisions subjectives de Madame la Juge de l'Application des Peines que la plupart n'ont jamais rencontrée.

Ainsi et de manière inexplicable et qui nous préoccupe grandement, Madame la Juge refuse des permissions :

- pour événements familiaux importants tels que l'hospitalisation pour motif grave, l'accompagnement de fin de vie ou la mort d'un proche, alors même que les personnes concernées peuvent légalement prétendre à une autorisation de sortie et qu'elles ne présentent aucun risque d'évasion ;
- pour maintenir des liens familiaux, alors même que les personnes détenues ont déjà bénéficié de plusieurs permissions accordées par une autre Juge de l'Application des Peines sans que cela n'ait jamais posé de problèmes particuliers ;
- pour se rapprocher d'un employeur qui leur fait confiance, au point de leur signer un CDI, aboutissement d'efforts constants de réinsertion aux cours de leur détention.

Des problèmes similaires se posent concernant l'attribution des RPS (remise de peine supplémentaire) ainsi que pour les aménagements de peine.

Face à une situation aussi malsaine, nous ne pouvons qu'exprimer notre incompréhension et notre inquiétude.

Nous tenons à vous informer que cette dureté particulière de la Magistrate à notre égard exerce un effet délétère sur l'ensemble des détenus et génère des tensions.

Il nous paraît souhaitable que les décisions de la Juge d'Application des Peines ne relèvent pas de l'arbitraire et soient confrontées de manière contradictoire avec le détenu concerné, avant que des troubles plus sérieux ne surviennent.

Les signataires.

NOM	N° ECROU	SIGNATURE